

Discours de Gilles Vial, maire de Salaise sur Sanne, le 14 juillet 2020

Chers concitoyens,

Nous voici réunis pour célébrer notre fête nationale.

Cette fête commémore, à la fois, la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 et la fête de la fédération célébrant l'union de la Nation.

Victor Hugo, le 3 juillet 1880, à la tribune du sénat proclame : « Messieurs, le 14 juillet, c'est la fête humaine. C'est la fête de toutes les nations. Fête unique.

Ce jour-là, le 14 juillet, au-dessus de l'assemblée nationale, au-dessus de Paris victorieux, s'est dressée, dans un resplendissement suprême, une figure, plus grande que toi, Peuple, plus grande que toi, – l'Humanité ! »

Les années qui précèdent cette date sont marquées par de grandes difficultés économiques et des disettes.

Le peuple de France est affamé.

En 1788, le royaume traverse une crise sociale et fiscale qui se traduit par d'incessantes révoltes.

Face à la perspective proche de la banqueroute financière, le seul recours pour le roi et son ministre Necker, est de lever de nouveaux impôts.

Bourgeois, artisans, ouvriers et paysans, se trouvent déjà écrasés par taxes et droits, en tout genre, collectées par des fermiers généraux peu scrupuleux, dont les abus engendrent la colère populaire.

Augmenter encore les impôts de 98 % des français, sans écorner les privilèges du clergé et de la noblesse, risquerait de renforcer cette colère.

Aussi, le roi, pour la première fois depuis 1614, se voit contraint d'organiser des Etats-Généraux, seule instance pouvant alors traiter d'une réforme des impôts.

Le 24 janvier 1789, Louis XVI adresse la lettre de convocation au pays.

Il demande à ses sujets de remplir des cahiers de doléances en préparation de ces états généraux.

Une marée de doléances déferle.

60 000 cahiers issus des trois ordres, tiers-état, noblesse et clergé, seront confiés à leurs députés élus qui se rendent à Versailles.

Que demande le peuple ?

Vent debout contre le régime fiscal qu'il rejette, c'est l'égalité devant l'impôt qu'il réclame.

Mais plus encore, c'est la transformation des institutions du royaume qu'il souhaite.

Dans les cahiers du tiers-état, le peuple revendique l'égalité d'accès aux fonctions publiques, une justice impartiale et transparente, le vote de l'impôt par les représentants élus de la population.

S'y ajoutent la suppression des impôts iniques et des privilèges de la noblesse et du clergé catholique.

Beaucoup de ces cahiers contiennent le vœu d'accéder à la liberté d'opinion et d'expression pour tous.

Mais plus que tout, le peuple de France exprime le désir d'être une nation unie.

Dans leur grande majorité, les cahiers accordent leur confiance au roi Louis XVI pour réformer le royaume.

Et en même temps, tous les ordres veulent une limitation des pouvoirs du roi et sont unanimes pour condamner la monarchie absolue.

Tout ce qui s'écrit dans ces cahiers préfigure déjà la déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789.

Le 5 mai 1789, le roi ouvre les Etats généraux dans la salle des menus-plaisirs.

En deux mois, les Etats généraux deviennent incontrôlables pour le pouvoir.

La majorité de ses membres demandent une réforme profonde des institutions.

Le 9 juillet, ils se proclament "Assemblée nationale constituante".

A partir de cette date, les représentants de la nation française, jetteront les bases d'une société entièrement régénérée.

Pleine d'enthousiasme et portée par la philosophie des lumières, cette assemblée vierge de toute expérience, énonce les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Le roi, inquiet, congédie son ministre Necker et fait venir en secret des régiments suisses et allemands à proximité de Versailles.

La rumeur court.

Les troupes royales se préparent à entrer dans Paris pour arrêter les députés.

Les événements s'enchaînent.

Le 12 juillet, Camille Desmoulins, haranguant la foule, prophétise une "Saint-Barthélemy des patriotes".

Au matin du 14 juillet, des parisiens en colère, en majorité artisans et commerçants, vont chercher des armes à l'hôtel des Invalides, puis se dirigent vers la vieille forteresse royale de la Bastille, en quête de poudre.

Après une journée de fusillades sanglantes et, grâce au ralliement des gardes nationaux, les parisiens s'en emparent.

L'austère forteresse médiévale, prison au service de l'arbitraire de l'Ancien Régime, "rempart de l'absolutisme" n'est plus qu'un tas de pierres vides.

Dans les campagnes, au lendemain de l'insurrection du 14 juillet, une immense jacquerie se déclenche instantanément, engendrée par les rumeurs venant de Paris.

On parle de complot aristocratique, de famine menaçante, d'invasion étrangère, de coupe jarrets parcourant les campagnes et brûlant les récoltes. C'est la Grande Peur de 89.

Un peu partout, des groupes de paysans s'arment pour chasser ces hypothétiques pillards.

Faute de ne point en trouver, finalement, ils se retournent contre les châteaux en demandant l'abolition immédiate des droits seigneuriaux.

Les campagnes brûlent.

Les paysans s'emparent des chartes qui consignent les privilèges et de la noblesse et du clergé.

L'Assemblée constituante reçoit des récits inquiétants de cette révolte qui se manifeste dans tout le royaume.

Face à cette crise et à l'urgence de la situation, les députés sous pression votent, dans la nuit du 4 août, la fin des privilèges.

Le 11 août, un décret de l'Assemblée avalise les décisions prises durant cette nuit du 4 août 1789.

La féodalité supprimée, il n'y a plus que des citoyens égaux.

Encore faut-il définir ce qu'est un citoyen et quels sont ses droits.

Pour répondre à ces questions, l'Assemblée nationale décide de doter la France d'une constitution écrite, précédée d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Mirabeau et Sieyès seront les principaux rédacteurs.

Cette déclaration nie l'absolutisme et les privilèges, l'arbitraire judiciaire et l'intolérance religieuse.

Elle proclame "les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune".

Elle énumère les droits naturels et imprescriptibles de l'Homme

"la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression".

Elle dégage un certain nombre de principes.

"Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable... Nul ne doit être

inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public".

Elle confirme la nécessité d'une séparation des pouvoirs.

Une idée nouvelle apparaît : la Nation une et indivisible.

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. »

Cependant, elle reste prudente et protège les biens de chacun.

« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité ».

Après deux ans de débats houleux, la première constitution de la France est votée le 3 septembre 1791.

Le roi lui jure fidélité... Juste trois mois après sa tentative de fuite stoppée à de Varenne. Fidélité bien douteuse !

Malgré la duplicité de ce roi, la Constituante va réaliser une œuvre immense : la construction d'une Francenouvelle.

En août 1790, le monde judiciaire est rebâti par une loi qui pose les grands principes sur lesquels repose encore notre justice.

Les députés de l'Assemblée constituante se revendiquent de l'héritage des Lumières : l'idée d'éduquer et d'instruire le peuple va s'imposer comme un thème central.

Pour Condorcet, la question de l'école se pose d'urgence à un peuple souverain :

« Faute de connaissances et de pensée réflexive, un tel peuple s'expose à devenir son propre tyran ».

« Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain des opinions de commandes seraient d'utiles vérités

Le genre humain n'en resterait pas moins partagé entre deux classes : celle des hommes qui raisonnent, et celle des hommes qui croient. Celle des maîtres et celle des esclaves ».

Propos d'une grande modernité.

A partir de 1790, l'Assemblée constituante transforme l'administration de la France. C'était l'un des changements les plus demandés par les Français dans les cahiers de doléances.

Un nouveau découpage du territoire est conçu pour l'administration, les impôts et la justice.

L'Assemblée constituante fixe les cadres territoriaux encore en place aujourd'hui.

Elle érige les communautés d'habitants en communes, par la loi du 14 décembre 1789 et crée les départements par la loi du 22 décembre 1789.

Ces lois consacrent un principe d'uniformité exigeant que tous les Français soient soumis à une administration identique sur l'ensemble du territoire.

L'instauration du système métrique participe de cette volonté d'unification. Véritable révolution dans la révolution, le mètre et le kilogramme s'imposeront dans le reste du monde.

Après deux années de débats enflammés et de travaux fructueux, le 30 septembre 1791, les députés de l'Assemblée Constituante se retirent aux cris de

« Vive le Roi ! Vive la Nation ! ».

Ils cèdent la place à leurs jeunes successeurs dans la nouvelle assemblée la Législative.

L'assemblée Législative a la charge de mettre en œuvre la nouvelle constitution et de faire fonctionner la monarchie constitutionnelle.

Mais rapidement, de nombreux désaccords entre l'assemblée et le roi surgissent.

D'un côté, la mauvaise volonté du roi. Elle se manifeste par l'exercice très fréquent de son droit de véto.

De l'autre côté, l'inexpérience politique des jeunes députés.

Elle conduit à l'incapacité de trouver parade à cette mauvaise foi.

La constitution n'ayant rien prévu pour la résolution des conflits entre les deux pouvoirs, la situation devient intenable.

Louis XVI, pratiquant la politique du pire, incite la Législative à déclarer la guerre au Saint Empire et à l'Autriche le 20 avril 1792.

En Allemagne, le duc de Brunswick, chef des troupes coalisées, menace de représailles la ville de Paris et l'Assemblée, s'il était porté atteinte au roi.

Cette déclaration va susciter la colère du peuple de Paris.

Le 10 août 1792, les Tuileries sont prises d'assaut.

L'Assemblée décrète immédiatement la déchéance du roi.

Le roi est incarcéré à la prison du Temple, dans l'attente de son procès qui se tiendra en décembre 92 et janvier 93.

A la hâte, l'Assemblée décide la convocation d'une nouvelle assemblée constituante, la Convention qui sera élue au suffrage universel.

Le 21 septembre 1792, les députés réunis pour la première fois, décident à l'unanimité l'abolition de la monarchie constitutionnelle en France.

Cette assemblée doit se prononcer sur le nom de ce nouveau régime.

Un nom va s'imposer : République. Elle est proclamée le jour même.

« Et voici que la république était devant eux, soudain réelle, immense, portant en elle toute la force rude du peuple enfin éveillé » Écrira, dans son histoire de la Révolution, Jean Jaurès.

Les députés prêtent serment de fidélité, non plus au Roi mais à la Nation : « Au nom de la Nation, je jure de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à mon poste ».

Quatre jours après l'abolition de la royauté, la Convention nationale décrète « La République une et indivisible ».

La Révolution française a posé les fondements de la France contemporaine : citoyenneté, élections à tous les échelons et démocratie électorale.

La République est par nature un projet collectif, un horizon commun et non une entité figée.

Depuis quelques décennies, on constate une crise de confiance entre la Nation et les citoyens, une défiance vis-à-vis de la démocratie représentative.

Cela interpelle le rapport entre citoyenneté et démocratie.

Plus que jamais en tant qu'élus, nous avons la responsabilité et le devoir de faire renaître une citoyenneté participative, vivante et incarnée :

en associant davantage les citoyens à la conception des politiques publiques communales et intercommunales.

en enrichissant le débat et rendant la vie publique transparente et sans l'opposer à la démocratie.

Notre action publique doit y gagner en lisibilité et en adhésion.

Tout citoyen doit pouvoir trouver sa place dans la démocratie locale.

Nous devons aussi rappeler qu'être citoyen c'est posséder le droit et le devoir de participer librement à la vie politique au sens premier du terme grec « politicus » : Cité et citoyens.

La devise de la République Liberté Egalité Fraternité demeure un symbole fort de notre histoire et de la volonté de notre société de se maintenir dans l'esprit de ceux qui en furent les fondateurs.

En 1789, des hommes et des femmes se sont battus pour obtenir des droits, passant de leur condition de sujet à celle de citoyen.

La fraternité leur a donné l'espoir, la force de désirer un avenir.

Parce que cela était impossible... Ils l'ont fait !

Vive la République. Vive la France.